



Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 087-218704203-20230531-2023_30-DE

S²LOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-30

Membres : 11

Présents : 9

Votants : 8

Pour : 8

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mai, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 18H en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 22 mai 2023

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Grenaille Romain-Bérenger, Pala Henri, Maligne Francis, Poulet Bernard, Champroy Nahoum, Brard Michel, Marçais Bertrand

Excusé : Landeau Aurore, Duhamel Marie-Laure

Monsieur GRENAILLE Romain-Bérenger est nommé secrétaire de séance.

Vote de subvention 2023 à l'association nouvellement crée Comité des fêtes

Monsieur GRENAILLE Romain-Bérenger et Monsieur MALIGNE Francis, sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du président de l'association.

Celle-ci sollicite une subvention exceptionnelle de démarrage ainsi qu'une subvention de fonctionnement de 250 euros chacune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer à l'unanimité les subventions 2023 pour le comité des fêtes comme suit :

- Comité des fêtes : 250 euros
- +
- Une part exceptionnelle pour la 1^{ère} manifestation de : 250 euros

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE

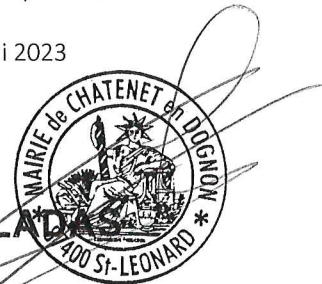
LE:

PUBLIE LE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Au CHATENET en DOGNON, le 31 mai 2023
Le MAIRE, Hervé VALADAS

Le Maire,
Hervé VALADAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité.